

Communiqué de presse CGT Finances Publiques 68

Obligation vaccinale : le directeur des finances publiques du Haut-Rhin décide de suspendre des agents de la trésorerie de l'hôpital de Mulhouse

Aujourd'hui, le 15 septembre, dans le Haut-Rhin comme dans les autres départements, les personnels soignants qui ne présenteront pas un début de schéma vaccinal complet ou une contre-indication médicale, seront suspendus sans traitement, ni salaire.

Cette mesure répressive s'applique aussi aux agents des finances publiques, travaillant dans les trésoreries situées dans les enceintes des hôpitaux **et en charge de leurs comptes de gestion**, quand bien même ils n'auraient à croiser aucun patient et aucun soignant dans l'exercice de leurs fonctions.

La directrice générale de l'administration et de la fonction publique a rédigé une circulaire du 10 août 2021, recommandant aux employeurs avant toute chose, de dialoguer avec les agents et de mettre en œuvre des solutions alternatives comme le télétravail si les missions le permettent, ou un emploi temporaire dans un autre service, la suspension devant intervenir en dernier ressort.

Malheureusement, le dialogue est un dialogue de sourds à la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin. Concernant trois agents de la Trésorerie Sud Alsace Groupe Hospitalier de Mulhouse, le Directeur local présente une **attitude offensive et fermée**, ne voulant pas utiliser les possibilités qui lui sont offertes par la circulaire, **laissant la trésorerie en sous-effectif**.

Les agents concernés souhaitent travailler et sont désireux d'accepter toutes les solutions alternatives. **Ils se sont d'ailleurs prêtés régulièrement à la présentation d'un test PCR négatif depuis un mois**. Avec leurs organisations syndicales, ils ont été à l'initiative de deux rencontres pour s'entendre avec leur directeur. De plus, ils sont précieux pour les services des finances publiques du Haut-Rhin qui comptent 44 emplois non pourvus au 01/09/2021. Enfin, il est à souligner qu'ils n'ont aucun contact avec les patients et le personnel soignant de l'hôpital, l'hôpital Emile Muller se situant à 1,7km des locaux de la trésorerie situés à côté d'un pavillon de stockage isolé...

La suspension sans salaire est une véritable sanction assimilable à celle d'exclusion temporaire de fonction prévue au statut général des fonctionnaires. Dans le cas présent et de manière inédite, il n'y aura pas de réunion du conseil de discipline et donc de droit à la défense avant qu'elle soit prononcée. **Cette mesure contrevient à l'esprit de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et constitue un dangereux précédent pour tous les agents publics**.

A ce jour, un agent sur trois a été suspendu. La CGT Finances Publiques dénonce cette mesure arbitraire et ira jusqu'au bout pour s'y opposer.

Aucune sanction ! Aucune suspension !

Contacts :

- Emmanuel Fuchs, secrétaire de la CGT Finances Publiques 68 – 03 89 32 77 78 (portable privé 07 60 45 97 65) - cgt.ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr

- Jean-Marc Michalak, secrétaire général de l'Union Locale CGT Colmar
03 89 24 81 17 (portable privé 06 77 22 13 47)

-Thomas Schneider, membre Commission exécutive de la section CGT Finances Publiques 68, membre de la Commission Exécutive de l'Union Départemental CGT du Haut-Rhin
03 89 32 77 14

-Axel Bourdeau, membre de la direction nationale CGT Finances Publiques – 06 81 20 36 05
– axel.bourdeau@cgt.fr